

ON NE CHANGE PAS UNE EQUIPE QUI GAGNE ?

Fête à la grenouille pour les trop nombreux agents en catégorie 3

Novembre 2020

- Tu ne veux plus gagner moins que tes collègues à même niveau de diplôme ?**
- Tu veux avoir accès à la hors-classe ?**
- Tu veux pouvoir bénéficier parler des passerelles vers l'Education Nationale ?**
- Tu ne veux plus gagner moins qu'un contractuel du public ?**

Peut-on faire confiance à ceux qui te promettent à répétition une requalification et un ajustement salarial ?

Le Ministère va exaucer une partie de tes souhaits ...

Mais les promesses d'une nouvelle grille ou d'une vraie évolution de salaire sont remises à perpète



R. Epaud

Le Comité Consultatif Ministériel vient de lancer ce 25/11/2020 la mise en œuvre réglementaire d'une nouvelle liste d'aptitude permettant aux enseignant-es de catégorie 3 de pouvoir accéder – à reclassement équivalent – aux catégories 2 et 4 et à l'échelle de rémunération des certifié-es ou PLP.

Certains s'en félicitent mais la CGT est très réservée sur la méthode et les moyens employés pour la mise en place de cette liste d'aptitude exceptionnelle.

Comment décider sereinement de l'avenir de plus de 1 000 agents en catégorie 3 (1/3 des effectifs) sans prendre en compte les leçons du passé ? Comment ne pas mettre en balance les sorties prévisibles avec les entrées elles aussi prévisibles. En effet, il convient de régler conjointement l'épure de la catégorie III avec le calibrage des entrées dans le métier (plus de 300). Seuls 40 concours annuels sont prévus et dans trop peu de matières. Sans autre mesure, la catégorie III va regonfler instantanément comme cela a été le cas par le passé. L'heure des promesses est dépassée.

La CGT et les personnels sont pris en otage, ne pouvant démentir cette mesure mais dénonçant le peu de valorisation des agents concernés d'une part et la fragilité du plan de requalification proposé. Ce projet est mis en place sans aucune déclinaison technique : barème, modalité de passage, volume et calibrage.

Les agents actuels de catégorie III pourront à juste titre ressentir le peu d'intérêt de l'Etat employeur pour leur avenir, le même Etat employeur semble plus prompt à réformer des retraites ou bloquer les évolutions de salaires.

La CGT revendique la modification de la catégorie 3 sur l'équivalent de ce qui est fait pour les contractuels du public avec possibilité d'évolution en catégorie 2 ou 4 au bout de 3 ans.

Une grille minimale pour les catégories 3

Evolution carrière	ACEN du public			Catégorie 3 du privé		
	Indice (IM)	Echelon	Salaire brut	Indice (IM)	Echelon	Salaire brut
1	434	1	2 033,73 €	332	1	1 555,76 €
2	434	1	2 033,73 €	350	2	1 640,11 €
3	434	1	2 033,73 €	371	3	1 738,52 €
4	466	2	2 183,69 €	387	4	1 813,49 €
5	466	2	2 183,69 €	387	4	1 813,49 €
6	466	2	2 183,69 €	405	5	1 897,84 €
7	498	3	2 333,64 €	405	5	1 897,84 €
8	498	3	2 333,64 €	405	5	1 897,84 €
9	498	3	2 333,64 €	431	6	2 019,68 €
10	530	4	2 483,59 €	431	6	2 019,68 €
11	530	4	2 483,59 €	431	6	2 019,68 €
12	530	4	2 483,59 €	450	7	2 108,71 €
13	562	5	2 633,55 €	450	7	2 108,71 €
14	562	5	2 633,55 €	450	7	2 108,71 €
15	562	5	2 633,55 €	476	8	2 230,55 €
16	596	6	2 792,87 €	476	8	2 230,55 €

ACEN = Agents Contractuels d'Enseignement Nationaux

[Contactez nos représentant-es](#) agricoles et du MEN académie par académie !

Un PROF EST UN PROF ! Le MAA doit revoir sa copie et vite !

